

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 16 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2025-09-050**

Achat public : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage - lots 1, 2 et 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 15 juin 2025 (au BOAMP le 15 juin 2025, au JOUE le 16 juin 2025) en vue de l'attribution des accords-cadres d'une durée de 12 mois renouvelable trois fois relatifs à la fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage :

- Lot n°1 : Composteurs individuels en bois
- Lot n°2 : Composteurs de grande capacité en bois
- Lot n°3 : Accessoires pour faciliter la pratique du compostage

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 09 septembre 2025, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°1, 2 ; et 3 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture et livraison de composteurs et d'outils facilitant la pratique du compostage ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09 septembre 2025 décidant :
 - Pour le lot n°1 : d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, EMERAUDE ID, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;
 - Pour le lot n°2 : d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, EMERAUDE ID, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT ;
 - Pour le lot n°3 : d'attribuer l'accord-cadre à l'opérateur classé en premier, à savoir, QUADRIA, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT ;
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

